

Vider une maison en toute sérénité : étapes clés et démarches essentielles

Démarches administratives et légales

- Déposer la déclaration de succession dans les 6 mois suivant le décès auprès du service compétent.
- Informer le syndic de copropriété pour mettre à jour les appels de fonds et les convocations.
- Résilier ou transférer les contrats d'énergie (électricité/gaz) pour éviter les factures indues.
- Conserver tous les documents administratifs (relevés bancaires, contrats, impôts) pendant au moins 5 ans.

Sécurisation et assurance du logement

- Transférer l'assurance habitation au nom des héritiers ou résilier le contrat.
- Couvrir le risque 'vacance' auprès de l'assureur pour éviter tout défaut de garantie.
- Changer les serrures si le défunt avait confié des clés à des tiers.
- Vérifier systématiquement l'état des ouvertures après chaque passage pour prévenir les intrusions.

Organisation du tri et logistique

- Appliquer la méthode des 4 zones : 'Garder', 'Vendre', 'Donner/Recycler', 'Jeter/Déchetterie'.
- Vérifier les dates de collecte des encombrants en mairie ou réserver un créneau en déchetterie professionnelle.
- Comparer au moins trois devis si le volume à débarrasser dépasse 20m³.
- Prévoir un budget dédié pour la location d'un véhicule utilitaire ou le recours à une entreprise spécialisée.

Valorisation et inventaire

- Mandater un notaire ou un commissaire-priseur pour réaliser un inventaire officiel.
- Estimer la valeur des meubles meublants pour fixer la base de déclaration des droits de succession.